

COMMUNE d'AIRE SUR LA LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 15 DECEMBRE 2020

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE SUR LA LYS
EN DATE DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **MARDI 15 DECEMBRE 2020** à 18H00, le conseil municipal d'Aire-sur-la Lys s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 9 décembre 2020.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, DEGRACE Marie-Josée, MM. LERMYTTE François, AZELART Laurent, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, CATTEZ François, MM. DUBUISSON Frédéric, RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude,
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme CATTY Christine,
Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme WOZNY Florence,
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à M. DUBUISSON Frédéric.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 19h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : TARIFS SALLE DU MANEGE - ANNEE 2021.

2020-12-N° 3

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 10 décembre 2020 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. MICHEL BOULET, Maire-adjoint,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTER les TARIFS Salle du MANEGE pour l'année 2021, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

		Tarifs au 1er janvier 2021	
		Journée	1/2 Journée
Grande salle sans équipement (éclairage minimum inclus) BAR / ESPACE TRAITEUR	Entreprises non Airoises, fondations et organismes émanant d'une entreprise non Airoise	1 400,00 €	
	Entreprises Airoises, fondations et organismes émanant d'une entreprise Airoise	940,00 €	
	Associations non Airoises, autres organismes à but non lucratif et institutions	820,00 €	
	Associations Airoises	700,00 €	
SALLE D'EXPOSITION (MOBILIER DE BASE TABLES ET CHAISES COMPRIS)	Entreprises non Airoises, fondations, organismes émanant d'une entreprise non Airoise	227,00 €	160,00 €
	Entreprises Airoises, fondations, organismes émanant d'une entreprise Airoise	160,00 €	112,00 €
	Associations non Airoises, autres organismes à but non lucratif et institutions	140,00 €	96,00 €
	Associations Airoises	115,00 €	80,00 €
INSTALLATION / DEMONTAGE (si jour supplémentaire à l'occupation d'une journée)	Installation 3 heures	350,00 €	
	Démontage 3 heures	350,00 €	

MOBILIER PAR MANIFESTATION	Forfait tables et chaises 100 personnes + installation	150,00 €	
	Table supplémentaire (à l'unité)	1,00 €	
	Chaise supplémentaire (à l'unité)	0,20 €	
	Kit vaisselle cocktail (par personne)	0,30 €	
	Grille d'exposition (1 élément)	6,00 €	
PERSONNEL / PRESTATION PAR MANIFESTATION	Forfait nettoyage obligatoire	150,00 €	
	Agent d'accueil (par heure)	20,00 €	
	Technicien son / vidéo / lumières (par heure)	30,00 €	
	Pack vidéoconférence - Grande salle	400,00 €	
	Pack sono conférence - Grande salle	400,00 €	
	Pack éclairage configuration "conférence"	400,00 €	
	Pack éclairage configuration "spectacle"	800,00 €	
	Location producteur	coût de revient	

NB : Une journée de location correspond à 12 heures maximum d'occupation des locaux.

Une demi-journée de location correspond à 6 heures maximum d'occupation des locaux.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX